



WELV

POULTRY SOLUTIONS



**FABRIQUE D'ALIMENT
À LA FERME**



Broyeur mélangeur incliné BM I

Cod. ELEEP00BM I

BROYEUR M ELANGEUR II

TREMIE A GRAINS

- capacité : 550 litres
- protection magnétique incorporée
- trappe de réglage de débit

BROYEUR

- puissance : 7.5 kW (10cv)
- vitesse de rotation : 3000 tr/min
- nombre de marteaux : 8 mobiles, épaisseur 8 mm
- grilles perforées : semi-circulaire Ø5, 6 et 8 mm



EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

coffret étanche comprenant :

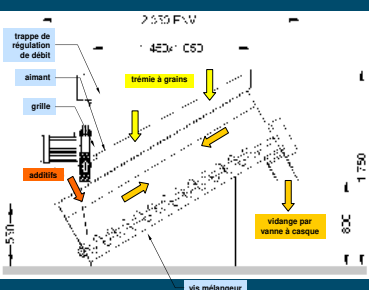
- sectionneur à commande extérieure,
- discontacteurs broyeur et mélangeur avec protection thermique,
- ampèremètre de contrôle du débit broyeur, boutons marche-arrêt et manu-auto,
- Détecteur de niveau électronique pour arrêt automatique avec temporisation du broyeur et du mélangeur.

MELANGEUR

- capacité : 800 litres
- type : incliné à 30°
- transmission : 2 courroies trapézoïdales crantées
- puissance : 2.2 kW (3 cv)

accessoires :

- trappe pour incorporation des additifs,
- ensacheur avec vanne à casque (hauteur au sol 800 mm),
- manche à air de décompression.





Broyeur mélangeur horizontal BM H

Cod. ELEM H1000

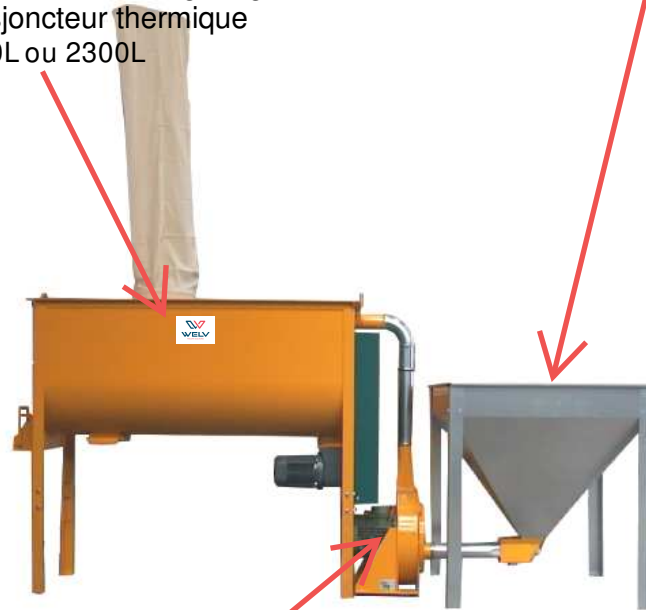
Cod. ELEM H3000

SILO D'ALIMENTATION

- détecteur de niveau électronique avec temporisation
- régulateur de débit par aspiration
- protection magnétique
- 800L ou 1700L

MELANGEUR HORIZONTAL

- 1 manche à air de décompression
- 1 bouche de vidange à glissière sous la cuve
- 1 disjoncteur thermique
- 1000L ou 2300L

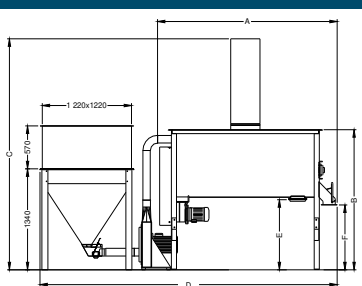


BROYEUR

- 2 grilles perforées circulaires Ø6 et 8mm
- 8 marteaux mobiles réversibles sur 4 faces
- vitesse de rotation: 3000tr/mn
- tuyauteries en acier galvanisé
- aspiration Ø100 mm
- refoulement Ø100 (7.5 kW) ou 150 mm (15kW)
- coffret comprenant :
 - démarreur étoile triangle manuel
 - ampèremètre pour contrôle de l'intensité absorbée
 - contacteur protection thermique

ACCESSOIRES

- Vanne à casque pour ensachage en bout de cuve
- Boitard de reprise pour vis
- Vis à minéraux avec trémie de chargement conique
- Entrée Ø125 pour descente de vis sur le capot du mélangeur
- Système de dosage d'huile
- Cyclone de décompression avec bride tournante pour fixation sur MH
- Filtre à manches



	A	B	C	D	E	F	POIDS TOTAL
BMH 1000	2450x800	1860	4000	4060	930	860	750 kg
BMH 3000	3000x1200	2140	4250	4710	840	775	1400 kg



Fabrique d'aliment automatisée

Cod. ELEEP00FAORDI5BDD

FABRIQUE D'ALIMENT AUT

SILO D'ALIMENTATION

Tôles galvanisées boulonnées, capacité 730 ou 1560 litres
Arrêt automatique du broyeur par détecteur de niveau électronique temporisé monté sur le silo

VIS D'ALIMENTATION BROEUR

Vis élévatrice Ø100 motoréducteur en tête 0.75kW (1cv)
Option : Variateur de fréquence pour régulation automatique du débit asservi à l'intensité consommée par le broyeur

MELANGEUR HORIZONTAL

Manche à air de décompression,
Vanne de vidange à glissière sous la cuve avec vérin électrique

- Mélangeur MH 1000 :
1000 litres, motoréducteur 3 kW (4cv)

BROYEUR A MARTEAUX

Broyeur BDD 7.5kW (10cv)
8 marteaux mobiles
2 grilles Ø6 et Ø8
Option : Variateur de vitesse électronique

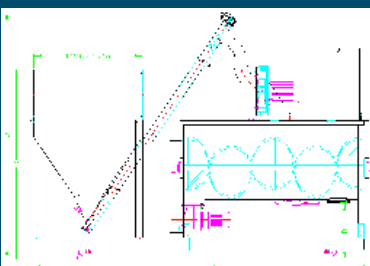


CADRE PESEUR

Supportant l'ensemble de la fabrique : silo, vis, broyeur et mélangeur

PESAGE ELECTRONIQUE

Version III/4, 4 capteurs,
Mise en mémoire de 8 formules de 5 produits
Exécution de cycles répétitifs (maxi 99) de pesage, broyage, mélange et vidange.
Programmation possible du broyage pendant la pesée
Possibilité de pesage de différents additifs (huile, probiotiques...) pendant le mélange
Démarrage différé de la pesée par horloge intégrée.
Séquenceur pour remplissage uniforme du mélangeur
Tare, remise à zéro, programmation de différentes données : queue de chute, temporisation, etc ...
Coffret électrique de protection



Toutes les cotes sont en mm

	Longueur (A)	largeur hors tout	B	C	D
version avec mélangeur MH 1000	3810	1280	640	1590	2800



Pesage électronique pour fabrique d'aliments



VERSION II [Cod. ELEEP02PE2](#)

**Tare, remise à zéro, rappel du cumul
Affichage du poids sans programmation**

1 indicateur sous coffret plastique, cordon d'alimentation secteur 2m + fiche mâle

VERSION II PROG [Cod. ELEEP02PE2PROG](#)

Idem version II

avec fonctions supplémentaires :

Programmation pour mise en mémoire 4 produits sans commutation automatique des seuils

Equipement supplémentaire :

- 1 coffret plastique comprenant :
- 1 sectionneur – 1 bouton marche/arrêt
- 4 contacteurs et protections thermiques
- 1 sélecteur 4 positions

OPTIONS

Capteur supplémentaire

[Cod. ELEEP02CAPTEUR](#)

Onduleur 400VA (pour obtenir la garantie des équipements électroniques)

[Cod. ELEEN02ONDUL400VA](#)

Supportant silo bac SG2 ou SG3

[Cod. ELEEP02PECPO](#)

Supportant silo-bac + broyeur + mélangeur BM H1000

[Cod. ELEEP02PECPI](#)





Vis Ø 100 mm élévatrice et horizontale

VIS Ø 100 M M



CARACTERISTIQUES

	ELEVATRICES Moteur en direct	ELEVATRICES Moteur en transmission	HORIZONTALES Moteur en transmission
CONSTRUCTION	Tête et pied en tôle peinte, kit transmission, tube et manchettes en tôle galvanisée		
ALIMENTATION	Pied de vis équipé d'une vanne de réglage de débit		Boitard d'entrée et sortie d'extrémité carré 160
VITESSE DE ROTATION	1000 tr/min	500 tr/min	500 tr/min
PERFORMANCES	Jusqu'à 10 t/h, suivant l'inclinaison de la vis		3 à 5 t/h

Longueur en Mètres	MOTORISATION en kW		
	ELEVATRICES Moteur en direct	ELEVATRICES Moteur en transmission	HORIZONTALES Moteur en transmission
3 à 5	1.1	1.1	
6	1.1 ou 1.5	1.1 ou 1.5	1.5
7 et 8	1.5	1.5	1.5
9 et 10		2	1.5
11 et 12			1.5
13 à 25			2

ACCESSOIRES

Pour vis élévatrice		Pour vis horizontale	
Sortie orientable métallique flexible Ø125		Trémie 4 pentes carré 400/160	
Trémie 2 quantaux		Entrée intermédiaire carré 160	
Trémie à minéraux conique, 150L, Option inox pour vidange intégrale		Sortie intermédiaire avec trappe à glissière commandée par câble, par vérin pneumatique ou par vérin électrique	
		Boitard de réduction 240/160 carré 160	
Les accessoires communs			
Boite à deux directions carré 160		Réduction droite carré 160 – Ø160	
Réduction droite et coude articulé Ø160		Collier de suspension pour vis	Disjoncteur contacteur avec protection thermique (bobine à manque de tension)

Les caractéristiques techniques restent modifiables sans préavis



Vis Ø 150 mm élévatrice et horizontale



VIS Ø 150 MM

CARACTERISTIQUES

	ELEVATRICES	HORIZONTALES
CONSTRUCTION	Tête et pied en tôle peinte Tube galvanisé	
		Palier intermédiaire tous les 3 mètres
ALIMENTATION	Vannes de réglage de débit avec palier de pied téflon et sortie d'extrémité carré 160	Boitard d'entrée carré 160 et sortie d'extrémité carré 160
VITESSE DE ROTATION	650 tr/min	
ENTRAÎNEMENT	Par courroies trapézoïdales sous carter MOTORISATION en kW	
LONGUEUR En Mètre	ELEVATRICES	HORIZONTALES
6	2.2	2.2
7	2.2	2.2
8	3	2.2
9	3	2.2
10	4	2.2
11	4	2.2
12	4	3
13 à 16		3
17 à 22		4
13 à 25		5

ACCESSOIRES

Pour vis élévatrice		Pour vis horizontale	
Sortie orientable métallique flexible Ø125		Trémie 4 pentes carré 400/160	
Trémie 2 quantaux		Entrée intermédiaire carré 160	
Trémie à minéraux conique, 150L, Option inox pour vidange intégrale		Sortie intermédiaire avec trappe à glissière commandée par câble, par vérin pneumatique ou par vérin électrique	
		Boitard de réduction 240/160 carré 160	
Les accessoires communs			
Boite à deux directions carré 160		Réduction droite carré 160 – Ø160	
Réduction droite et coude articulé Ø160		Collier de suspension pour vis	Disjoncteur contacteur avec protection thermique (bobine à manque de tension)

Les caractéristiques techniques restent modifiables sans préavis



ELEVATEUR A GODETS

Élévateur à godets



Tête et pied : en acier peint, trappe d'accès, tambour à cage d'écureuil auto-nettoyante sur palier applique auto-aligneur, réglage de la tension de la courroie.
Conduits : en acier galvanisé, avec panneau arrière démontable et entretoise de liaison

Sur brin montant avec entrée carré 160

8 godets plastique type 10 par mètre sur sangle caoutchouc

Standard : 2.35 m/s

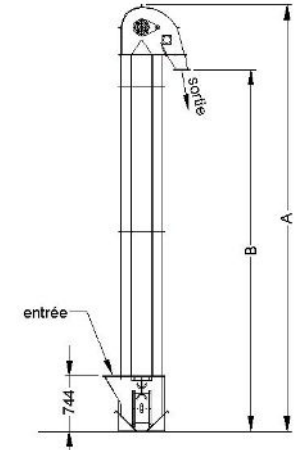
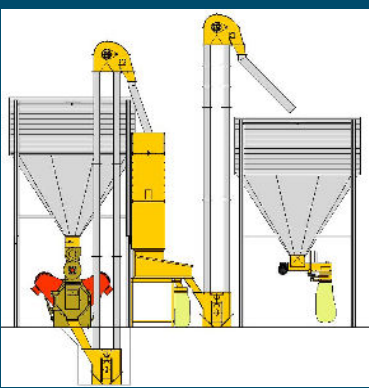
Motoréducteur roue et vis à arbre creux
1.5 kW (2 cv)

15 à 20 t/h (selon densité du produit manutentionné)

De 6 à 12 m – voir tableau ci-dessous

- Boite à 2, 3 ou 4 directions manuelle ou à commande électropneumatique
- Sortie revolver motorisée

Hauteur théorique	A	B
6 m	6.15 m	5.27 m
7 m	7.21 m	6.34 m
8 m	8.08 m	7.21 m
9 m	9.15 m	8.27 m
10 m	10.01 m	9.14 m
11 m	11.08 m	10.21 m
12 m	11.95 m	11.07 m

conditions spéciales de transport du Produit vendu ne saurait être alléguée comme dérogation à cette règle.

En cas d'avarie subie par le Produit au cours du transport, il appartient au Client d'exercer les voies de recours dont il dispose à l'égard du Transporteur et/ou de l'assureur de ce dernier. Le Client devra donc vérifier l'état du ou des colis à l'arrivée et faire les réserves d'usage en cas d'avarie ou toute réclamation en cas d'erreur et ce le jour même ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison.

Le Client doit vérifier dès réception de sa Commande l'état de l'emballage :

- **Si le colis est en bon état :** le Client se doit de vérifier la conformité de sa Commande en la comparant avec le bon de livraison présent dans le colis. Si un Produit venait à manquer, le Client doit prévenir expressément la Société par e-mail pour l'en informer ;
- **Si le colis est détérioré :** le Client doit vérifier l'état de l'emballage lors de la livraison de sa Commande. Si celui-ci est détérioré, le Client est en droit de le refuser et ainsi le remettre à la Société de transport qui venait de lui déposer. Il doit prévenir la Société du retour de sa Commande par l'envoi d'un e-mail à l'adresse contact@welv.fr dans les plus brefs délais.

La livraison est considérée valablement effectuée lors de la remise effective des Produits commandés par le Client.

11. Réception de travaux : La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve, se fait en présence de la Société et du Client. Elle donne lieu à la signature d'un procès-verbal par les Parties et ce en deux exemplaires. En présence d'un procès-verbal de réception, les travaux et/ou Produits sont présumés être conformes, à défaut de réserve formulée sur ce document. En l'absence d'acte de réception signé par les Parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95% manifesterait la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95%.

12. Clause de réserve de propriété : Le transfert de propriété des Produits, au profit du Client sera réalisé au jour de la livraison des Produits, quelle que soit la date de la Commande, avec paiement du prix dans sa totalité.

Tous les Produits remis au Client en exécution du contrat restent la propriété de la Société jusqu'à complet encaissement de leur prix. Les risques (perte, vol, détérioration, etc) relatifs aux dits Produits sont cependant transférés au Client dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

La Société conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'un quelconque des échéances pourra entraîner la revendication du ou des Produits. Les dispositions ci-avant ne font pas obstacle à compter de la réception, au transfert au Client des risques de perte et de détérioration des Produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le Client est tenu de s'assurer contre ces risques et dommages.

13. Garanties : Les Produits livrés par la Société bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée d'un (1) an à compter de la date de livraison des Produits, exceptés les équipements électriques qui bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de trois (3) mois, couvrant la non-conformité des Produits à la Commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par la Société. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de deux (2) ans à compter de leur découverte. La durée de cette garantie est limitée à cinq (5) ans après l'achat du Produit.

La Société remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

14. Propriété intellectuelle : Tous les documents techniques, Devis, études et plans remis au Client demeurent la propriété exclusive de la Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, lesquelles doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

A ce titre, le Client s'engage à ne faire aucun usage de ce contenu, toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

15. Responsabilité : La Société ne saurait être responsable si :

- Le Produit et les installations ne sont pas utilisés en conformité avec les spécificités et instructions remises au Client ;
- Le Produit et les installations ne sont pas utilisés pour les applications auxquelles ils sont normalement destinés et sont, en l'absence d'accord particulier de la Société ou le Transporteur, montés ou adjoints à des installations comportant des facteurs de fonctionnement de nature à affecter défavorablement leur structure, leurs caractéristiques ou leur durée de vie.

La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être recherchée notamment dans les cas de :

- maladresse ;
- négligence ;
- défaut de surveillance ;
- défaut d'entretien ;
- d'utilisation non conforme aux instructions de la Société ;
- dommages survenus durant le transport dans des conditions non conformes aux spécifications ;
- stockage effectué dans des conditions non conformes aux spécifications ;
- réparations ou modifications effectuées par le Client ou par tout tiers ; ou
- dégradations liées à l'usure normale.

Par ailleurs, la Société n'est pas responsable des dommages, directs et/ou indirects, pouvant résulter de la défaillance d'un Produit ou d'une installation, fournis par la Société.

Ce qui précède constitue l'intégralité de la garantie de la Société et prévaut sur toute autre garantie d'une quelconque nature que ce soit. En aucun cas la responsabilité de la Société ne pourra être engagée pour :

- les écarts, dommages, défauts et vices qui sont passés inaperçus dans les Produits approuvés par le Client ;
- les écarts, dommages, défauts et vices résultant d'un montage ou d'une utilisation incorrecte par le Client ou des tiers ;
- les dommages indirects, y compris les dommages consécutifs, le manque à gagner, la perte

de chiffre d'affaires ou d'économies ou tout dommage dû à une interruption des activités commerciales, ou les dommages infligés à des tiers, sauf si, et dans la mesure à établir conformément aux dispositions impératives applicables de la loi concernant la responsabilité, en cas de décès ou de dommages corporels ou matériels, causés par des Produits défectueux ;

- les dommages résultant de matières premières qui ont été déclarées impropres, car la législation environnementale aura changé depuis la conclusion du Contrat ;
- l'utilisation illicite, abusive ou non professionnelle des Produits fournis par le Client ou par des tiers ;
- les dommages subis du fait que les Produits fournis ne conviennent pas à l'usage que le Client leur destine ; ou les dommages résultant d'une utilisation non conforme au mode d'emploi. La Société ne sera en aucun cas responsable des dommages résultant d'un quelconque conseil donné. Les conseils seront toujours donnés sur la base des faits et des circonstances connus de la Société et en concertation mutuelle ; à cet égard, la Société utilisera toujours l'intention du Client comme ligne directrice et point de départ. Les conseils donnés par l'un des vendeurs - ou mécaniciens de la Société ne peuvent en aucun cas donner lieu à une quelconque forme de dommage. Les conseils donnés par une tierce personne qui n'a pas reçu l'accord des dirigeants de la Société, ne pourront mettre en cause la responsabilité de la Société.

La Société n'est pas responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, résultant du fait que la Société a opéré sur la base de données ou de mesures incorrectes et/ou incomplètes ou d'informations incorrectes et/ou incomplètes concernant la présence de matières ou de substances polluées ou dangereuses fournies par le Client.

Toute demande de dommages-intérêts devra être soumise par écrit à la Société immédiatement après la survenance du dommage.

Les conséquences du respect de toute réglementation légale ou décision gouvernementale qui pourrait prendre effet après la date de l'offre seront à la charge du Client.

Les limitations de responsabilité pour les dommages prévues dans les présentes Conditions générales ne s'appliqueront pas si le dommage est imputable à un acte ou à une omission intentionnelle ou à une négligence grave de la part la Société ou de ses employés.

16. TVA : Dans le cas de modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après établissement du Devis, le prix facturé sera ajusté en fonction de l'évolution du taux résultant de cette modification. Les parties conviennent qu'en cas de modification du taux de TVA applicable au Devis accepté le Client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser la Société des sommes versées à ce titre.

17. Force majeure : La Société garantit au Client la bonne exécution de la Commande passée par le Client.

Toutefois, la Société ne saurait être tenue responsable :

- En cas de non-respect par le Client, des termes des présentes CGV ;
- En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, induisant l'inexécution du contrat de vente ; et
- Pour toutes les causes extérieures, prévues ou imprévues, sur lesquelles la Société ne peut exercer une influence et qui ont pour conséquence que la Société ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations (pannes d'ordinateurs et d'électricité, incendies, vols, embouteillages, catastrophes naturelles, maladies animales, les entraves à l'exportation, les mesures gouvernementales et les retards dans la fourniture des Produits par les Transporteurs).

18. Protection des Données Personnelles :

18.1 Objet du traitement : L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour : la bonne gestion des relations avec le Client, le traitement des Commandes, l'assistance dans la coordination des travaux, la promotion des services de la Société.

18.2 Données enregistrées : Les Données Personnelles collectées par la Société, à savoir : nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, sont enregistrées dans son fichier Clients.

18.3 Durée de conservation : Les informations personnelles collectées seront conservées pendant le temps nécessaire à l'exécution du contrat, l'accomplissement par la Société de ses obligations légales et réglementaires et l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

18.4 Destinataires : L'accès aux Données Personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la Société, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat et pour la bonne gestion des Commandes, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des Données Personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne.

18.5 Droit des personnes : Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant la Société à l'adresse email suivante : contact@welv.fr. Dans le cas où le Client ne souhaiterait pas recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son souhait dans le cadre du présent document, de modifier son choix en contactant notre Société dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages SMS ou électroniques. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à la Société par des tiers, à des fins de prospection commerciale. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses Données Personnelles, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 ou <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Le Client dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Les directives doivent être envoyées à l'adresse email susvisée.

19. Différend - Loi applicable : Tout différend entre les parties relativement à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la terminaison des présentes sera soumis à la juridiction légalement compétente.

En cas de litige, les tribunaux de LA ROCHE-SUR-YON seront seuls compétents. Le présent contrat est soumis à la loi française.



COMMERCIAL

Stève GIRARD
Responsable développement commercial
P. 07 88 91 59 96
s.girard@welv.fr

CONTACT TECHNIQUE

Benjamin GUILMINEAU
Responsable technique
P. 06 48 08 75 04
b.guilmineau@welv.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Laëtitia BRIDONNEAU
Responsable administrative
T. 02 51 62 95 90
contact@welv.fr

CONTACT DIRECTION

Olivier BRIDONNEAU
Gérant
T. 02 51 62 95 90
contact@welv.fr



WELV

ZA Les Fours
5 rue des Artisans
85140 St Martin des Noyers

T. 02 51 62 95 90

welv.fr

